

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 12 juin 2015

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	8
- votants	8
- absents	3
- exclus	0

Délibération n° CM.12062015-07
<u>OBJET</u>
Transport scolaire : Signature d'une convention de délégation de compétence entre le Département et la Commune

L'an deux mille quinze, le douze juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Etaient présents : AURIERES Raymond, BREHAULT Thomas, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, HEISER Bénédicte, ROUANET Pascal, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient absents/excusés : Lucette CARSAC, FERRAND Michel, LACOUT Guy.

Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de PLANIOLES est « l'organisateur » (agissant en tant qu'organisateur de second rang, avec le Conseil Général « l'autorité organisatrice » agissant en tant qu'organisateur de premier rang), des Services de Transport Scolaire.

Il convient de passer une convention de délégation de compétence (du Département aux Communes) entre le Conseil Général et la Commune de PLANIOLES, définissant les modalités de ce service, pour l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'AUTORISER le Maire à signer la convention TRANSPORTS SCOLAIRES de délégation de compétence du Département aux Communes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 1^{er} juillet 2015.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 03/07/2015
et publication ou
notification
du 03/07/2015*

Le Maire,
Raymond AURIERES.